TL646

Monsieur le Président,

Ma délégation regrette de devoir intervenir à nouveau dans ce débat, mais l'intervention hier du distingué représentant de l'Indonésie nous oblige à faire quelques remarques.

Selon le distingué représentant de l'Indonésie le massacre du 12 novembre 1991 ne reflet pas je cite: "the deliberate action of the military authorities in East Timor" fin de citation.

C'est pourquoi, il nous est expliqué, que les militaires responsables du massacre n'ont pas été traduits en justice par meutre mais simplement par "insubordination".

D'autre part les timorais qui ont tout simplement osé exprimer pacifiquement leurs opinions sont considérés par l'Indonésie comme, je cite: "The masterminds behind the violence" fin de citation.

Le 12 novembre 1991 au cimetière de Santa Cruz à Dili, plus d'une centaine de timorais ont été tués, des dizaines ont été blessés et disparus.

L'Indonésie elle-même admet qu'il y a eu "environ 50 personnes tuées", 91 blessées et 115 disparues.

./...

La question est donc de savoir, qui a tué qui?

La version qui nous a été présentée hier par le distingué Représentant de l'Indonésie, selon laquelle les Timorais seraient "the masterminds behind de violence" est contraire au propres conclusions de la Commission d'Enquête indonésienne. En effet, et je cite ces conclusions

"a spontaneous reaction took place among security personnel to defend themselves, without command, resulting in excessive shooting at the demonstrators, causing deaths and injuries. At the same time, another group of unorganized security personnel, acting outside any control or command, also fired shots and committed beatings, causing more casualties".

Comme nous dit la CIJ (Commission Internationale de Juristes) "a more precise description of homicide in one degree or other ..... would be difficult to imagine".

La question est ainsi, pourquoi aucun des militaires n'a été jugé pour meurtre?

M. le Président

Le Rapporteur spécial sur la Torture a demandé à l'Indonésie l'abrogation de la loi anti-subversion. A la Commission des Droits de l'Homme, l'Indonésie a accepté de "prendre les mesures nécessaires pour appliquer ses recommendations".

./...

Comment expliquer donc qu'un certain nombre de Timorais aient été jugés et condamnés en application de la loi n° 5 de 1969, c'est-à-dire, ladite loi anti-subversion?

Les conclusions de la Commission Internationale des Juristes, qui a pu assister à une partie des jugements, sont les suivantes et je cite: "Indonesia has breached article 19 of the Universal Declaration of Human Rights in permitting prosecutions under the Anti-Subversion Law against defendants whose crime involved no element of violence but who held opinions and who sought to express their opinions and to receive and impart information and ideas in relation to the self-determination of East Timor.

Indonesia has breached article 20 of the Universal Declaration of Human Rights in permitting prosecutions under the Anti-Subversion Law against persons who sought to arrange a peaceful demonstration and who engaged in meeting and planning for those demonstrations."

Le distingué Représentant de l'Indonésie a prétendu appliquer de bonne foi le consensus de la Commission des Droits de l'Homme? Mais pourquoi les organisations des droits de l'homme comme l'Amnistie Internationale ne sont-elles pas autorisées à visiter le Territoire alors que l'Indonésie a accepté de faciliter l'accès au Timor oriental aux organisations de défense des droits de l'homme?

./...

Le distingué Représentant de l'Indonésie a considéré que les "évènements tragiques" du 12 novembre 1991 n'étaient pas un massacre. Il a peut-être raison. Les évènements du 12 novembre 1991 ne sont pas seulement un massacre ils ont été la conséquence d'une politique de génocide qui est systématiquement appliquée par l'occupant indonésien depuis 1975. Quel ~~nom~~ mot serait le plus adéquat pour qualifier une telle tragédie, vécue par le peuple du Timor oriental, quant on sait que d'une population de 700.000 presque un tiers aurait été exterminé tout au long des derniers 16 ans. L'evêque de Dili, Monseigneur Belo, a justement alerté le monde entier, dans une lettre du 6 février 1989 au Secrétaire général des Nations Unies, en disant "we are dying as a people and as a nation" (doc. A/AC.109/991 du 9.5.89).

Permettez-moi de terminer avec une citation du dernier rapport de l'Amnistie Internationale "none of the political and military conditions conducive to the commission of gross human rights violations in East Timor have been properly remedied. We believe that unless the international community takes firm action to ensure genuine human rights guarantees, and fully monitors their implementation, those who engage in peaceful political activity and the defence of human rights will continue to be at risk of serious human rights violations, including murder, "disappearance", torture and arbitrary detention".